

COMITE CONSULTATIF

LXXIVème SESSION

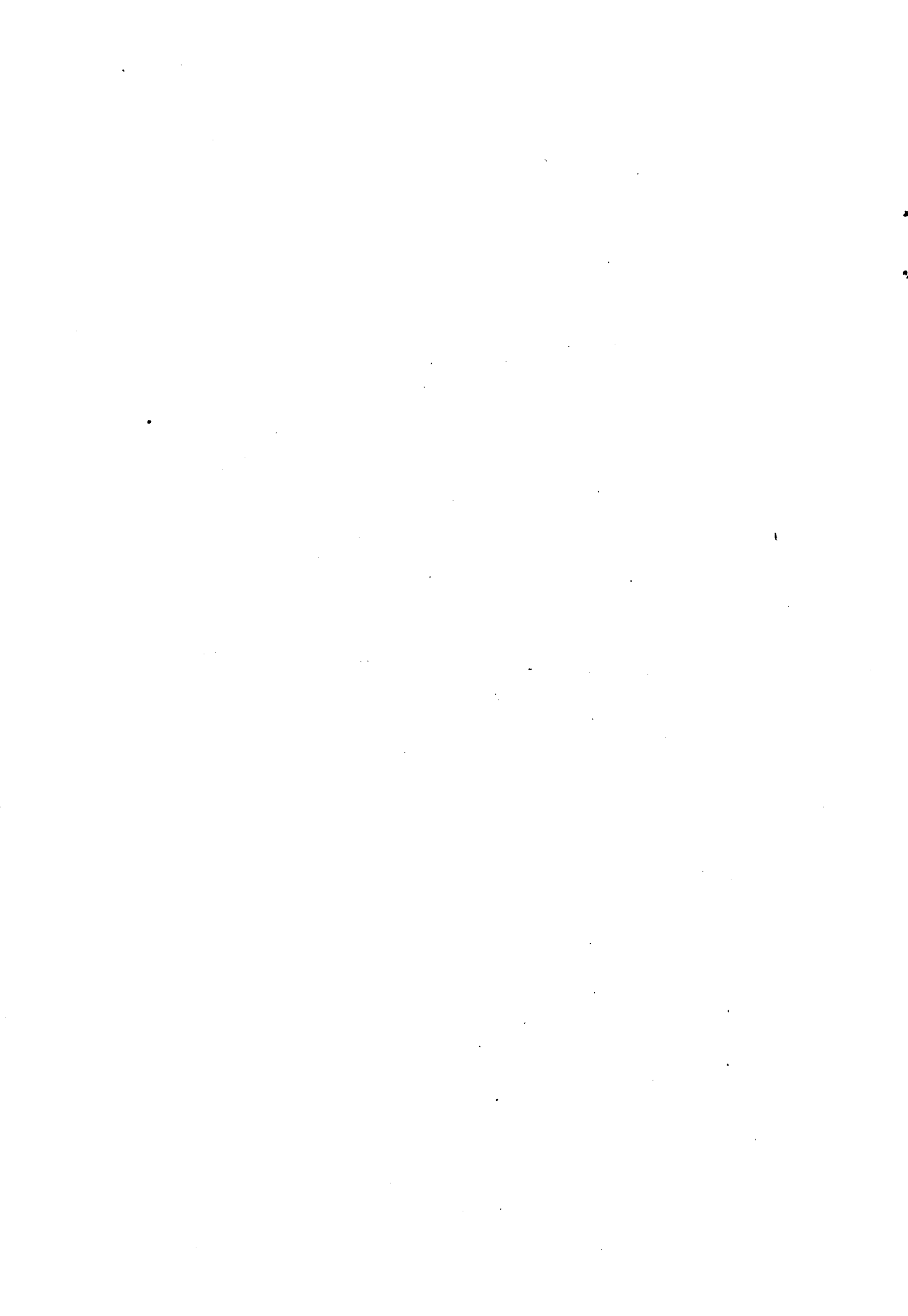
(15 février 1962)

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Texte définitif

N.B. : Le présent "Texte définitif" diverge du "Projet" en ce qui concerne les passages suivants :

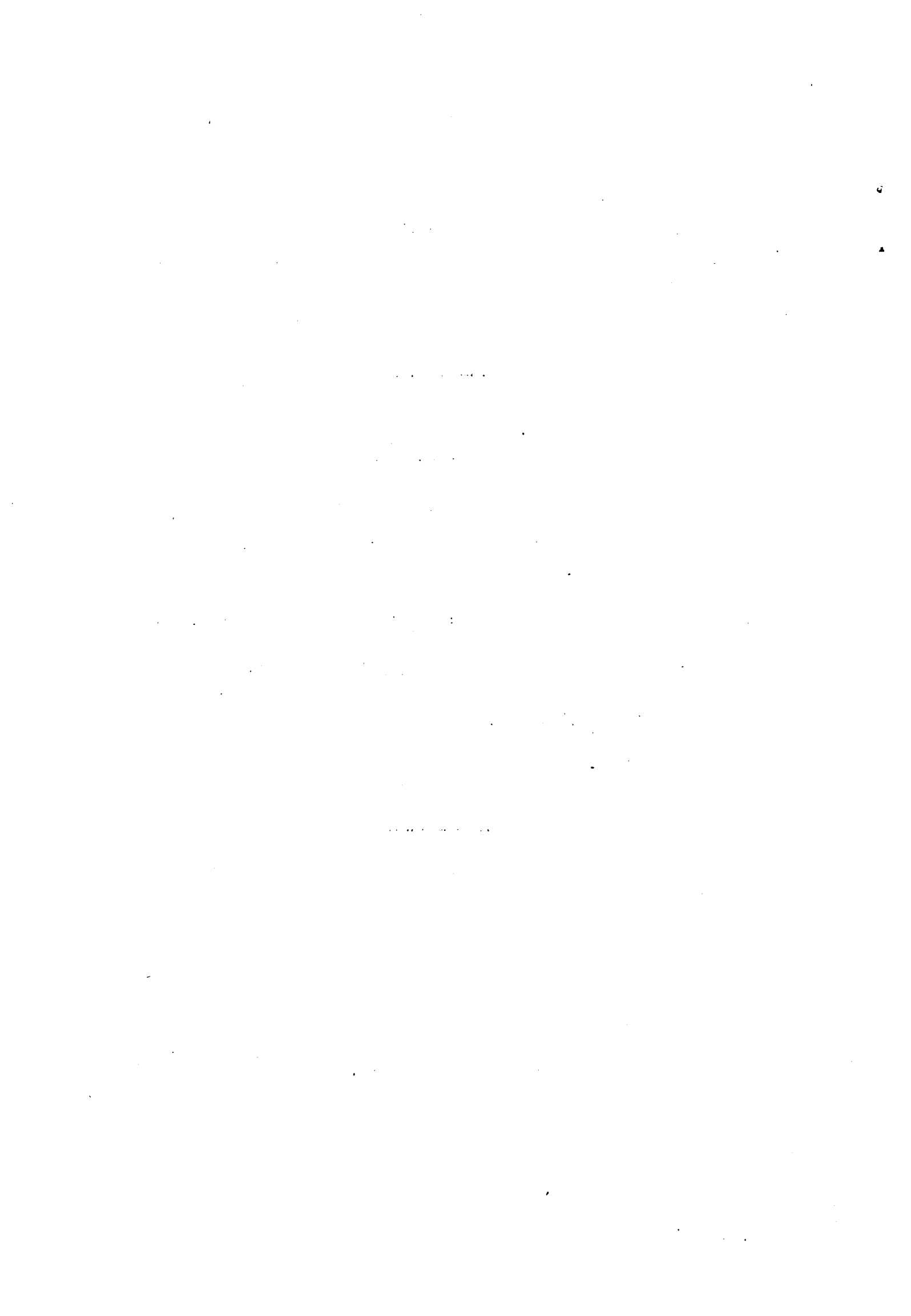
- Intervention de M. Dichgans : page 38
- " " M. Gardent : page 4
- " " M. Jung : page 42
- " " M. Leblanc : page 11
- " " M. Michels : page 32
- " " M. van der Rest : page 30



La LXXIVème Session du Comité Consultatif a eu lieu à Luxembourg, Cercle Municipal, le 15 février 1962, sous la présidence de M. CONROT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des Procès-Verbaux des 72ème et 73ème Sessions.
- 2) Echange de vues sur le Bilan Charbon 1962 (doc. 7368/1/61).
- 3) Consultation, au titre de l'article 46 du Traité, sur le projet de Memorandum sur les objectifs généraux acier (doc. 6797/2/61).
- 4) Divers.



Présents :

MM. VAN ANDEL	KEGEL
BORNARD	KOSKA
BOULET	LEBLANC
CAPANNA	MICHELS
CARTA	PICARD
COECK	VAN DER REST
CONROT	ROTH
CORTOT	TACCONE
DICHGANS	TACKE
DOHMEN	THEATO
DUBUSC	THOMASSEN
FLORY	DE LA VALLEE POUSSIN
GAILLY	VOLONTE
GANSTER	WAGENER
GARDENT	WEISS
GUTERMUTH	WIRTZ
HUTTER	WOEHRLE
JUNG	ZACCONE

Suppléants (avec droit de vote)

M. DICHGANS	de M. ROECHLING et de M. SOHL
FERRY	LABBE
GARDENT	BASEILHAC
LEBLANC	PEETERS
MARTIN	BARBOU
ROTH	BIENECK et de M. HELLBERG
WEISS	BAART

Suppléants (sans droit de vote)

M. BOUTET	de M. BASEILHAC
HARTMANN	BURCKHARDT
LANGKEMPER	BENTZ VAN DEN BERG
VOS	BAART

Membres de la Haute Autorité, présents aux débats :

MM. MALVESTITI, Président
HELLWIG
LAPIE
POTTHOFF
REYNAUD
WEHRER



La séance est ouverte à 10 h 30.

M. LE PRESIDENT dit avec quelle émotion et quelle angoisse les membres du Comité consultatif ont appris la tragique explosion de Luisenthal et suivi les opérations de sauvetage (MM. les membres du Comité se lèvent). Cette catastrophe, qui a fait 290 morts, est, dit-il, une des plus terribles qu'on ait jamais enregistrées. Elle endeuille la Communauté tout entière.

M. le Président rend hommage à ceux qui sont tombés, victimes de leur dur métier, et s'incline devant l'immense chagrin des leurs. Il souhaite aux blessés et brûlés une prompte et complète guérison et forme le vœu qu'un large mouvement de solidarité agissante se manifeste en faveur des familles endeuillées.

D'autre part, M. le Président a le profond regret d'informer ses collègues du décès de M. Giuseppe Bacci, qui avait consacré toute sa vie à l'action syndicale, et qui participait aux travaux du Comité consultatif depuis le 15 juillet 1959.

Au nom du Comité, M. le Président adresse à sa famille, à ses amis, aux mineurs italiens, ses condoléances attristées.

M. MALVESTITI associe la Haute Autorité aux paroles que M. le Président vient de prononcer, tant sur la catastrophe de Luisenthal que sur la mort de M. Bacci.

A la demande de M. le Président, le Comité consultatif observe
une minute de silence

A la suite d'une intervention de M. MICHELS, qui s'étonnait qu'aucun représentant de la C.E.C.A n'ait pris la parole aux obsèques des mineurs de Luisenthal, M. MALVESTITI répond que la responsabilité n'en a incombé qu'aux organisateurs, et M. GUTERMUTH explique qu'à la suite d'un accord entre l'administration des houillères de la Sarre, le gouvernement sarrois et les organisations syndicales, il avait été convenu que le Président de l'Assemblée parlementaire européenne prendrait seul la parole au nom de toutes les institutions européennes.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. LE PRESIDENT communique à l'assemblée que quatre demandes de représentation ont été soumises au Bureau, au titre de l'article 12 § 3 du Règlement, par MM. Baart, Baseilhac, Bentz van den Berg et Burckhardt : M. Baart par M. Vos, M. Baseilhac par M. Boutet, M. Bentz van den Berg par M. Langkemper, M. Burckhardt par M. Hartmann. Ces demandes ont été agréées par le Bureau, qui a cependant estimé devoir attirer encore une fois l'attention des membres du Comité sur la nécessité de limiter leur recours aux dispositions précitées du Règlement aux cas absolument exceptionnels.

Point 1

Les Procès-Verbaux des 72ème et 73ème Sessions sont adoptés.

Point 2

M. LE PRESIDENT rappelle que le document 7368/1/61, qu'il veut encore une fois remercier la Haute Autorité d'avoir élaboré dès le début de l'année, avait été renvoyé à la Commission Marché et Prix. Celle-ci, après discussion, a chargé M. Gardent de faire un rapport, qu'il va maintenant présenter au Comité Consultatif.

M. GARDENT, rapporteur, se félicite lui aussi que le bilan charbonnier ait été mis à la disposition des membres du Comité dès le début de l'année. La commission a pu ainsi l'examiner à loisir. D'une façon générale, si elle considère comme satisfaisants les renseignements fournis par la Haute Autorité sur la part du charbon dans l'évolution de l'ensemble de la production énergétique, elle souhaiterait que l'analyse par secteur de consommation soit plus poussée, que l'on étudie, notamment, les incidences des variations climatiques ou conjoncturelles sur cette consommation.

Il est certes difficile de faire des prévisions en ce qui concerne la quantité de coke qui sera consommée par la sidérurgie. La réduction régulière de la mise au mille peut valablement faire l'objet de prévisions. Mais le fléchissement qui se manifeste dans la production sidérurgique, et dont la durée peut être plus ou moins longue, laisse place à de sérieuses divergences d'appréciation. Dans les autres secteurs, en revanche, les contestations ne portent que sur des détails. Certains ont trouvé les chiffres de la Haute Autorité trop optimistes, d'autres ont dit qu'ils ne le sont pas assez. Mais tout le monde s'accorde pour reconnaître que l'évolution de la consommation d'énergie est en général défavorable au charbon dans les domaines autres que la sidérurgie et les centrales thermiques. Il semble toutefois que la position du charbon soit solide du côté du chauffage domestique : la Haute Autorité pourrait la renforcer encore en n'accordant son aide financière qu'à des constructions où serait installé un système de chauffage au charbon.

L'orateur signale ensuite l'accroissement lent mais régulier des importations en provenance des pays tiers. Les Etats-Unis ont décidé récemment d'approvisionner leurs troupes stationnées en Europe avec du charbon américain. Certaines entreprises, d'autre part, pratiquent des doubles prix qui facilitent les importations. Enfin,

dans les pays à commerce d'Etat, les achats ne donnent lieu à aucun contrôle au niveau de la Communauté. La Haute Autorité devrait, sur ces deux derniers points, exercer sa vigilance.

Cela dit, en l'absence d'une politique énergétique commune, et sur la base des errements actuellement suivis dans chacun des six pays, le bilan de la Haute Autorité semble bien serrer d'aussi près que possible la réalité. Mais si cette politique devait enfin voir le jour dans les prochains mois, ou si du moins les premières mesures préconisées par le Comité étaient appliquées, il faudrait évidemment étudier l'incidence directe qu'elles auraient sur le bilan charbonnier.

M. DE LA VALLEE POUSSIN juge la rédaction du dernier alinéa de la page 5 trop sévère et propose de la remplacer par la phrase suivante: "Il importerait de vérifier si les prix pratiqués pour les importations de charbon américain ne tombent pas sous le coup de l'article 74, 1) et 2) du Traité".

Il suggère ensuite deux autres modifications : page 6, à la fin du troisième alinéa, à la place de "politique charbonnière", on lirait "politique énergétique". Page 7, dans la dernière phrase du deuxième alinéa, les mots "les conditions anormales" seraient remplacés par "des conditions anormales éventuelles".

M. GUTERMUTH observe que les difficultés auxquelles les pays membres se heurtent pour l'élaboration d'une politique charbonnière

commune sont encore loin d'être vaincues, comme en témoignent les discussions qui se déroulent au sein de l'Assemblée parlementaire européenne.

Or, tant qu'une telle politique n'aura pas été définie et appliquée, il faudra bien laisser aux Etats le soin de mettre de l'ordre, chacun pour son compte, dans le marché du charbon et du pétrole. Cela dit, le bilan présenté par la Haute Autorité est dans l'ensemble correct.

M. JUNG signale que si, aux Pays-Bas, le charbon joue encore le rôle principal dans le chauffage domestique, il ne cesse de perdre du terrain en Allemagne. En 1961, sur 1 million et demi de poêles vendus, 800 000 fonctionnaient au pétrole et 700 000 seulement au charbon. Il est très probable que cette évolution ira s'accroissant.

M. CAPANNA constate que le rapport de la commission, à la différence du document de la Haute Autorité, comporte nombre d'observations relatives à la politique charbonnière; il ne pense pas que ces observations, qui ont déjà été formulées en des débats précédents, doivent être reprises aujourd'hui.

Il critique, comme M. de la Vallée-Poussin, mais plus vivement que lui, l'alinéa du rapport consacré aux prix des charbons importés d'Amérique; il souhaite la suppression d'une affirmation qu'il juge, pour sa part, inexacte et qu'en tous cas on ne pourrait avancer qu'après

enquête approfondie.

De même, M. Capanna s'élève contre le paragraphe de rapport relatif aux importations en provenance des pays à commerce d'Etat : il ne voit pas bien ce qu'il faut entendre par "contrôle coordonné au niveau de la Communauté" et demande par qui la nécessité d'un tel contrôle a jamais été reconnue. Quoi qu'il en soit, l'orateur le répète, ces affirmations de la commission se rapportent à des questions qui n'ont pas à être évoquées à propos du bilan charbonnier.

M. ZACCONE s'associe aux remerciements qui ont été adressés à la Haute Autorité et au rapporteur de la commission, comme aux observations de M. Capanna sur l'inopportunité de certaines affirmations.

Il aurait souhaité que les prévisions fussent faites dans des perspectives plus larges ; elles auraient sans doute été difficiles à établir, mais elles aideraient efficacement, selon lui, à définir une politique énergétique.

Pour sa part, s'étant appliqué à étudier en détail l'évolution de la consommation de charbon en Italie entre 1954 et 1960, il a constaté que cette consommation n'avait pas eu de part dans l'augmentation de la consommation d'énergie, qui a atteint 60 %; en revanche, la consommation de fuel s'est accrue de 150 %. La part du charbon diminue constamment: de 19,30 % en 1959, elle est tombée à 18,30 en 1960 et à 17,60 en 1961.

L'analyse de la consommation par secteur révèle que la consommation de charbon dans l'industrie a diminué de 40 % et que les seuls secteurs où elle se maintienne sont ceux de l'industrie thermoélectrique et des foyers domestiques. Ces constatations ne doivent pas cepen-

dant faire illusion : dans ces secteurs aussi, la concurrence est très vive.

Toutefois, la consommation des fines à coke se développe : les cokeries italiennes ont consommé en 1960 60 % de la production nationale, contre 45 % seulement en 1954, et l'on peut prévoir le moment où elles en absorberont 70 % ; mais, en réalité, ce développement pose un problème de plus, car les ressources de la Communauté en fines à coke sont très limitées.

D'autre part, les centrales électriques ne pourront accroître leur consommation de charbon que si le coût de ce combustible n'est pas trop élevé, car elles ne sont pas maîtresses du prix de l'énergie électrique. Pourtant, l'Italie s'oriente résolument vers l'installation de centrales thermiques : 5 millions de kilowatts-heure, leur puissance installée doit passer, autant qu'on puisse le prévoir, à 10 millions en 1975 ; la consommation passera alors de 10 à 18 millions de tonnes.

Ainsi, sauf pour certaines qualités, et sauf pour le secteur de l'industrie thermoélectrique, pour lequel se pose, d'autre part, une question de prix, la consommation de charbon va inexorablement en se réduisant.

M. KEGEL est très satisfait du rapport de la commission qui, sauf sur le point soulevé par M. Jung, ne contient que des observations justes. Celle qui concerne le prix des charbons américains lui semble, en particulier, parfaitement justifiée : aussi en souhaite-t-il le maintien.

M. Kegel considère que le bilan charbonnier doit être placé dans la perspective d'une politique énergétique d'ensemble. Il estime qu'il est temps de prendre des mesures pour redresser la situation, et il aimerait apprendre de la Haute Autorité pendant combien de temps encore elle pense pouvoir se borner à présenter des bilans et à constater la décadence de l'industrie charbonnière, sans rien tenter pour l'arrêter.

M. VAN ANDEL explique que si la vente des foyers domestiques à charbon reste importante aux Pays-Bas, c'est parce que les utilisateurs préfèrent des appareils qui ne demandent pas autant d'entretien et de réglage que les foyers à mazout, et qui sont plus durables. En outre, une campagne publicitaire bien ordonnée a été menée en commun par les producteurs et les négociants : ceux-ci se sont préoccupés d'assurer à leurs clients le meilleur service public, de les conseiller, de leur livrer uniquement du charbon bien calibré et traité contre la poussière.

Par de tels moyens, on peut certainement défendre efficacement le charbon dans un secteur où il a les plus grandes chances de résister à la concurrence. Cette résistance sera d'autant plus facile que l'on construira des foyers propres à utiliser indifféremment toutes les catégories de charbon; les foyers construits ces dernières années sont en effet trop sélectifs, et cela provoque des difficultés d'approvisionnement.

M. PICARD trouverait les observations de M. Capanna fondées s'il s'agissait de discuter, par exemple, de prévisions météorologiques, c'est-à-dire d'évènements qui échappent à toute influence humaine. Mais, sur le marché charbonnier, on peut agir. Il s'agit de savoir si on veut le faire et, si oui, par quels moyens et dans quel sens.

A propos des importations, l'orateur observe que les recommandations de la Haute Autorité qui tendaient à les limiter ont été très inégalement suivies. Un pays non producteur a maintenu ses importations. Trois pays producteurs ont limité les leurs. Un autre, enfin, producteur lui aussi, déverse sa production dans la Communauté, mais importe pour couvrir ses propres besoins. Est-ce là une politique communautaire ? Assurément non. Le rôle de la Haute Autorité serait de dire qui a tort et qui a raison. Malheureusement, elle semble très hésitante, l'on a même parfois l'impression, fort surprenante, que ses services jugent que ce sont ceux qui ont limité leurs importations qui ont mal servi la Communauté ! L'orateur souhaite vivement que la Haute Autorité profite d'un débat comme celui d'aujourd'hui pour tirer les choses au clair.

M. LEBLANC remercie la Haute Autorité d'avoir fourni aujourd'hui aux membres du Comité le tableau comparatif qu'il avait demandé. Malheureusement, ce tableau ne peut qu'accentuer son pessimisme, puisqu'il laisse prévoir, notamment, une nouvelle et sensible augmentation des importations.

Il rappelle qu'en 1957, toutes les instances internationales criaient à la pénurie; le résultat a été de porter les importations de charbon des pays tiers au niveau manifestement excessif de 44 millions de tonnes, alors que, déjà au cours de cette année, les stocks totaux (stocks aux mines, stocks distribués et stocks de coke comptés en équivalent charbon) se sont accrus de 7,7 millions de tonnes.

En 1958, ce fut le désastre. Le charbon américain continuait d'affluer à raison de 25,8 millions de tonnes, bien que son prix fut alors très supérieur à celui des charbons communautaires, que nous fumes contraints de stocker à raison de 24,9 millions de tonnes tandis que l'on chômait dans les mines l'équivalent de 6,3 millions de tonnes.

En 1959, les stocks totaux montèrent encore de 5,3 millions de tonnes et la perte par chômage atteignit 12,3 millions de tonnes, tandis que l'on importait encore 19 millions de tonnes.

En 1960, malgré une conjoncture générale favorable, la consommation apparente de la Communauté n'augmenta que de 6 millions de tonnes et les stocks furent à peine entamés. La perte de production par chômage fut de 5,8 millions de tonnes, mais les possibilités de production se trouvèrent réduites de 12,9 millions de tonnes et les importations totales atteignirent 17,7 millions de tonnes.

En 1961 enfin, les importations remontèrent à 18,7 millions de tonnes et les possibilités de production se trouvèrent réduites de 21,5 millions de tonnes. On chôma encore l'équivalent de 1,2 million de tonnes.

Pour 1962, les perspectives sont sombres. Les possibilités de production se trouvent réduites, au total, de 23,3 millions de tonnes, mais les importations totales atteindront 21,3 millions de tonnes.

L'orateur s'élève contre ce nouvel accroissement des importations, car nos sacrifices n'ont servi qu'à faire la place aux importations des pays tiers dont 70% en provenance d'Amérique.

Or l'on sait, depuis la publication, en avril 1961, du rapport sur la situation énergétique de la Communauté en 1961, que les Etats-Unis pratiquent actuellement pour leurs exportations des doubles prix et à la séance du Comité Consultatif du 11 janvier on a parlé de différence de un dollar par tonne.

L'orateur demande que la Haute Autorité fasse au plus vite une enquête approfondie à ce sujet. Pour conclure, il appelle l'attention sur le danger d'une politique de réduction des capacités de production qui, à son avis, va bien au-delà de ce que justifiait un assainissement raisonnable.

M. CAPANNA répond à M. Picard : il voulait simplement faire remarquer, dit-il, que le rapport aborde des questions, qui, à son avis, n'ont pas leur place dans un bilan pour 1962. En ce qui concerne les importations, en particulier, il souligne que le Comité s'est déjà prononcé il y a un mois. En tout cas, les termes dans lesquels le problème est traité ne lui paraissent pas satisfaisants.

M. BORNARD estime normal qu'à propos d'un bilan on formule quelques réflexions. C'est ce qu'a fait M. Gardent, et l'orateur l'en félicite d'autant plus qu'il approuve les suggestions formulées dans le rapport. Il souhaite que la Haute Autorité dise quelle suite elle entend donner à ces suggestions.

Pour M. GUTERMUTH, l'évolution de la consommation domestique en Allemagne s'explique, d'une part, par le bas prix du fuel, d'autre part, par sa souplesse d'utilisation, particulièrement appréciée dans les foyers, fort nombreux, où l'homme et la femme travaillent tous deux à l'extérieur.

S'adressant ensuite à ses collègues italiens, l'orateur rappelle que la Communauté a été instituée pour garantir aux travailleurs de l'industrie charbonnière la sécurité de l'emploi. Elle ne peut pratiquer une politique ^{énergétique} qui, pour satisfaire les aspirations d'un pays membre, irait à l'encontre de l'intérêt commun. Le charbon est une richesse qui appartient à la Communauté dans son ensemble et que toute la Communauté doit défendre. Il est très beau de parler de libéralisme. Mais, d'abord, des pays traditionnellement libéraux, comme la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, montrent l'exemple en protégeant leur industrie charbonnière contre la concurrence grandissante du pétrole. Et puis, si chacun prétend s'approvisionner où il veut - y compris auprès des adversaires déclarés du monde libre -, qu'on ne parle plus d'Europe ni de Communauté ! L'Italie doit le savoir : l'industrie charbonnière n'entend pas se laisser étouffer. Elle durera longtemps encore. Déjà les syndicats allemands, devant les stocks qui s'accumulent et les menaces de chômage, ont obtenu de leur gouvernement que les importations américaines n'augmentent pas. Ils entendent développer leur action et faire en sorte que les importations de pétrole brut soient, elles aussi, limitées. Cela peut déplaire à certains. Mais qu'on y prenne garde : un jour peut-être, quand il n'y aura plus de charbon, les partisans d'une politique énergétique "libérale" le regretteront. Car, alors, les sociétés pétrolières mondiales détermineront à leur guise le prix de l'énergie. La Communauté a le devoir de veiller sur un patrimoine dont dépend le sort de centaines de millions d'hommes.

M. ROTH signale que de nombreux membres du Comité seront absents cet après-midi. D'autres souhaitent pouvoir quitter Luxembourg de bonne heure, craignant de rouler de nuit sur des routes enneigées. Il conviendrait donc de ne pas allonger démesurément le débat.

M. LE PRESIDENT appuie cette observation. Le Comité n'a pas intérêt à reprendre aujourd'hui une discussion sur la politique énergétique qui a déjà duré toute l'année dernière.

M. CAPANNA serait assez tenté de renoncer à la parole mais il ne le peut pas, étant donné les déclarations, d'un ton très lourd, que M. Gutermuth a cru devoir faire contre l'Italie. Deux choses méritent d'être dites. La première concerne le pétrole, et c'est que les problèmes pétroliers n'entrent pas dans les compétences du Comité Consultatif. La deuxième concerne le charbon. Une des causes fondamentales du retard qu'a subi le développement économique de l'Italie a consisté dans le fait que ce pays a toujours dû payer l'énergie beaucoup plus cher que les autres pays de l'Europe centrale. L'orateur désire rappeler à M. Gutermuth que très souvent, et cela notamment dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, les Italiens ont dû payer le charbon plus de deux fois plus cher que les consommateurs de la Ruhr. Aujourd'hui, grâce à une série de circonstances heureuses, parmi lesquelles il faut citer notamment la modification substantielle intervenue dans le secteur des transports maritimes, l'Italie peut finalement disposer de charbon à un prix qui se situe à peu près au même niveau que celui des autres pays de la Communauté. Le problème, c'est donc un problème de prix, et il n'a rien à voir avec l'esprit communautaire. Au moment où les pays producteurs de la Communauté se déclareront prêts à fournir à l'Italie

leur charbon au même prix que payent leurs consommateurs, les Italiens seront disposés à accepter une telle politique communautaire. Mais jusqu'au moment où l'on prétendra de faire payer aux Italiens le charbon communautaire 5 ou 6 \$ plus cher qu'aux autres consommateurs, aucun Italien ne pourra accepter une politique capable de replonger l'Italie dans une situation d'infériorité.

M. TACCONE ne comprend pas les attaques si acharnées de M. Gutermuth. L'on est en train de préconiser une politique autarcique dans un seul secteur, pour la simple raison que certains n'étant intéressés qu'à ce seul secteur, oublient tout à fait l'existence de tous les autres. Comment peut-on prétendre de poursuivre une politique autarcique dans le secteur de l'énergie, qui est fondamental pour le développement de toute activité industrielle, lorsqu'une telle politique n'existe pas pour d'autres secteurs présentant une importance économique égale et même plus grande que celle du secteur que l'on voudrait protéger. La prétention d'instaurer une politique autarcique à l'avantage du seul secteur charbonnier est simplement paradoxale. Les attaques de M. Gutermuth sont donc injustes et injustifiées. D'ailleurs - estime l'orateur - avant de penser à attribuer des responsabilités à l'Italie, M. Gutermuth devrait reconsidérer la position de l'Allemagne. Du tableau n° 1 annexé au document 7368/1/61, il apparaît que ce pays importe des Etats-Unis 6 millions de tonnes de charbon, tandis que l'Italie n'en importe que 4,8. Pourquoi donc ce serait aux Italiens de commencer à faire des sacrifices, au moment où les Allemands eux-mêmes estiment plus avantageux de s'approvisionner

dans les pays tiers? Les arguments de M. Gutermuth sont complètement déplacés et l'orateur les rejette au nom de l'économie italienne toute entière.

M. PICARD fait observer à M. Capanna que l'Italie n'est pas le seul pays de la Communauté pour qui, en raison de sa position géographique, il soit avantageux d'acheter son charbon hors d'Europe. La France et la Belgique sont, elles aussi, dans ce cas. Mais leurs gouvernements ont pris des mesures de protection en faveur de l'industrie charbonnière nationale. Si des mesures analogues ne sont pas prises ailleurs, les consommateurs français ou belges n'accepteront pas indéfiniment de payer leur charbon plus cher que leurs concurrents italiens par exemple. C'est là un problème qui intéresse en premier chef la Haute Autorité.

M. ZACCONE pense qu'il serait vain de vouloir défendre la production charbonnière en élevant autour d'elle des digues de papier. Qu'on le veuille ou non, c'est le problème des prix qui, en fin de compte, sera déterminant. On devrait pouvoir le dire sans être accusé de sacrifier l'intérêt commun à des préoccupations mesquines.

M. VAN DER REST ne croit pas qu'il soit bon de rouvrir, dans les pires conditions et dans une atmosphère passionnée, un débat sur la politique énergétique. Ce débat a déjà eu lieu; il s'est déroulé dans un esprit très objectif et il a permis au Comité de dégager, à la quasi unanimité, quelques principes simples qui peuvent inspirer l'action à mener. Il serait absurde de penser que la Communauté pourrait sacrifier toute sa production de charbon, mais il le serait tout autant d'imaginer qu'elle pourrait, se repliant sur elle-même, ne tenir compte que des intérêts des producteurs de charbon. C'est pourtant vers l'une ou l'autre de ces deux conceptions extrêmes que semblent tendre beaucoup des interventions de ce matin. Mieux vaut assurément rester fidèle à la ligne moyenne qui a été définie précédemment et réclamer l'établissement d'un régime vraiment communautaire, assurant à tous les utilisateurs placés dans des conditions comparables un égal accès à toutes les sources d'énergie. Or, comme l'a souligné M. Picard, cette égalité n'est pas assurée actuellement et chacun doit reconnaître l'existence de discriminations flagrantes, qui ne pourront pas être indéfiniment maintenues.

M. Van der Rest est persuadé que le Comité peut aider la Haute-Autorité et les autres institutions européennes à dégager une politique constructive de l'énergie, mais que, si le débat se poursuivait comme il s'est engagé, on risquerait de tout gâcher.

M. LE PRESIDENT appuie les observations de M. Van der Rest, convaincu lui aussi que la politique énergétique de la Communauté ne peut résulter que d'un compromis.

M. GARDENT, rapporteur, se bornera à répondre aux critiques qui ont été formulées sur certains points précis de son rapport.

Si la commission a fait référence à la politique énergétique - ce qu'a regretté M. Capanna -, c'est que, tout en évitant de rouvrir le débat sur cette question, elle a bien été obligée de constater que tout bilan reposait sur une conception politique définie et que celui qui leur était présenté supposait qu'aucune innovation n'interviendrait dans le domaine de la politique énergétique de la Communauté. Or, chacun doit reconnaître qu'on ne pourra pas toujours s'en tenir aux pratiques actuelles.

Le rapporteur reconnaît avec M. de la Vallée Poussin que la rédaction du paragraphe consacré aux prix des charbons américains est trop catégorique, puisqu'on ne dispose pas actuellement d'éléments d'appréciation suffisants, et il propose une rédaction moins affirmative. De même, il concède à M. de la Vallée Poussin qu'il convient d'écrire, au dernier alinéa, "politique de l'énergie" au lieu de "politique charbonnière". Mais, en ce qui concerne la référence aux "conditions anormales de la concurrence", il juge les scrupules de M. de la Vallée Poussin excessifs : après un large débat, le Comité a précédemment reconnu que les conditions actuelles étaient anormales.

Le rapporteur ne rouvrira pas un débat sur la nécessité et les conditions d'un contrôle communautaire des importations en provenance des pays de l'Est : à une large majorité, le Comité a précédemment reconnu cette nécessité tout en se déclarant incompétent pour définir des modalités. C'est à cette décision que le rapport fait référence, ainsi qu'à la position prise publiquement par un certain nombre de responsables

de la politique énergétique. La rédaction du rapport ne tend pas à faire croire que cette décision et cette position aient été approuvées unanimement, mais il est incontestable qu'elles ont déjà reçu un large assentiment.

Quant aux prévisions mêmes, on n'a mis en cause que celles qui concernent la consommation domestique : M. Gardent accorde qu'à ce sujet la rédaction du rapport gagnerait à être plus nuancée.

M. LAPIE, laissant à M. Reynaud le soin de traiter du bilan charbonnier, répondra sur quelques points du rapport de M. Gardent, auquel il rend hommage pour sa clarté et aussi pour sa brièveté.

Il constate que la commission et le Comité lui-même souhaitent que le bilan charbonnier soit situé dans un bilan général des consommations d'énergie : il fait observer que ce bilan, qui donne en effet toute sa valeur au bilan charbonnier, existe : il a été établi par la Haute Autorité en collaboration avec les deux **exécutifs européens** de Bruxelles, et déposé le 23 janvier sur le bureau du Conseil de ministres, auquel le privilège de la première lecture est réservé. Cette raison de protocole explique seule que le bilan général n'ait été **adressé aux membres** du Comité que dans ces tout derniers jours. Pourra-t-il lui être soumis plus tôt l'an prochain ? Tout dépendra de la date à laquelle le Conseil de ministres se réunira au début de 1963.

M. Gardent a souhaité une analyse par secteurs de consommation : cette analyse figure aux pages 14 à 25 du document de la Haute Autorité.

Il a demandé aussi une analyse des aléas capables d'affecter la consommation; il s'agit essentiellement des conditions atmosphériques : pour les prévoir, il faudrait posséder le don de prophétie; faute de l'avoir, on en est réduit à tirer quelques inductions du passé; c'est à quoi la Haute Autorité s'est efforcée, et s'efforcera encore à l'avenir; mais en cette matière, les études, en général, n'ont pas encore été très poussées.

Dans le paragraphe de la page 5 qui concerne la construction de maisons ouvrières, M. Lapie ne peut accepter le mot "subordonnée" qui figure au rapport; la Haute Autorité ne peut en effet mettre l'installation de chauffages au charbon comme condition à son aide, parce qu'elle ne contribue que pour une part modeste au financement des programmes de construction, et n'est donc pas en mesure d'imposer sa loi. En revanche, elle peut "recommander" l'utilisation du charbon. Elle s'est d'ailleurs engagée, le 6 novembre 1961, à transmettre aux producteurs de charbon tous les renseignements en sa possession sur les programmes, ce qui leur permettra d'entrer en relation avec les organismes constructeurs.

En outre, les représentants de la Haute Autorité auprès des commissions régionales ont reçu mission d'insister pour que priorité soit donnée aux projets qui comportent un chauffage au charbon ou au coke.

M. Gardent, poursuit l'orateur, a considéré que le bilan n'était qu'une simple extrapolation statistique à partir des chiffres des années précédentes. Ce n'est pas exact. Comment sont élaborés ces bilans? D'abord, il y a un échange de vues entre les experts des divers pays. Puis la Haute Autorité donne une appréciation d'ensemble, qu'elle met en discussion au niveau politique le plus élevé, celui des ministres.

M. Gardent, dans sa conclusion, souhaite un allègement des "charges anormales" des charbonnages de la Communauté. En ce qui concerne particulièrement les charges sociales, une enquête a été entreprise en juin dernier. La dernière réponse des gouvernements n'est parvenue qu'en octobre, et les experts se réuniront le 23 février. Sans anticiper sur leurs conclusions, l'orateur estime qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions quant à l'effet sur les prix d'une éventuelle fiscalisation de ces charges.

Quant aux politiques d'importation, la Haute Autorité en a maintes fois réclamé la coordination dans le domaine des importations de charbon. Elle a soumis au Conseil de ministres, en octobre 1961, des propositions qui n'ont encore été ni approuvées ni écartées, et qui font l'objet de discussions entre les divers exécutifs de la Communauté et les gouvernements. L'orateur souligne en tout cas que la coordination des importations charbonnières ne peut prendre tout son sens que dans le cadre d'une politique commerciale énergétique d'ensemble, qui suppose elle-même une politique énergétique commune à long terme.

L'orateur conclut que la résolution adoptée par le Comité Consultatif le 11 janvier dernier a été une aide précieuse pour la Haute Autorité, qui souhaite voir les gouvernements se mettre enfin d'accord pour accepter les mesures qu'elle propose depuis longtemps.

M. LE PRESIDENT remercie M. Lapie et se félicite de constater que la Haute Autorité partage les soucis et les désirs du Comité.

M. REYNAUD présentera d'abord des observations techniques sur le rapport de M. Gardent; il exposera ensuite quelques idées sur ce qu'on pourrait appeler la "philosophie" du bilan.

M. Gardent a relevé certains écarts entre les chiffres de la Haute Autorité et ceux des experts. Ils sont dus parfois à des facteurs techniques : les statistiques normalisées utilisées par la Haute Autorité pour la Communauté ne concordent pas toujours avec tous les chiffres employés dans certains pays. Mais, d'autre part, la Haute Autorité se réserve le droit d'apprécier l'influence de certains paramètres de politique économique.

Dans les perspectives, M. Gardent suggère que l'on distingue entre les diverses catégories de charbon. Ce serait certainement intéressant, mais comme M. Gardent l'a d'ailleurs reconnu, très difficile. Néanmoins, un effort sera fait en ce sens.

Enfin, M. Gardent demandait un bilan comparatif portant sur les années passées. Le tableau qui vient d'être distribué aux membres du Comité, et que M. Leblanc a commenté avec talent, lui donne à cet égard satisfaction.

En ce qui concerne la "philosophie" du bilan, M. Reynaud a été choqué, comme M. Lapie, par les mots "extrapolation statistique". La Haute Autorité, dans son travail, a tenu compte de diverses hypothèses. Certaines ne dépendent pas d'elle, et elle a pris soin de les mentionner : conditions climatiques, conjoncture générale, prix des produits concurrents. Peut-être aurait-il fallu ajouter la politique commerciale des entreprises minières elles-mêmes, qui peut influencer, par exemple, sur les ventes en Italie. Mais le bilan s'inspire aussi d'une hypothèse politique implicite : c'est que le cadre institutionnel dans lequel s'exerce l'activité des entreprises ne changera pas au cours de l'année. La Haute Autorité ne méconnaît nullement la volonté politique qui anime les membres du Comité et ceux de l'Assemblée européenne. Mais, tant que cette volonté n'aura pas abouti à des réformes concrètes, elle ne pourra en tenir compte dans l'établissement de son bilan. Elle fait un travail de statisticien, non de mythologue. Naturellement, elle serait la première à se réjouir si les progrès accomplis au cours de l'année 1962 l'obligeaient à réviser son bilan charbonnier.

M. HELLWIG observe que les troupes américaines d'Allemagne seront désormais approvisionnées en totalité avec du charbon américain. Pour l'ensemble des troupes stationnées dans la Communauté, la consommation totale s'élève à 1 million 200 000 t, dont 700 000 t en République fédérale.

En ce qui concerne les pratiques de prix signalées au bas de la page 5 du rapport, l'orateur fait les mêmes réserves que M. de la Vallée-Poussin. La rédaction du texte devrait être adoucie.

Enfin, M. Hellwig déclare que la Haute Autorité est toute prête à intervenir pour remédier aux insuffisances du concours mutuel. Encore faudrait-il qu'on les lui signale.

M. GARDENT, rapporteur, est tout disposé à modifier son rapport sur le premier et le second points. S'agissant du concours mutuel, il précise que la commission n'a pas voulu mettre la Haute Autorité en cause : elle entendait seulement signaler une difficulté juridique qui, pour l'instant, n'est pas résolue.

Le rapporteur répond ensuite à M. Lapie au sujet du mot "subordonnée". Quand la Haute Autorité participe à des investissements techniques, même si elle est minoritaire, elle exige bien que ces investissements correspondent aux objectifs généraux : rien ne l'empêche donc de subordonner l'octroi d'une aide à la construction, même faible, à l'installation d'un chauffage au charbon.

Reste le reproche d'avoir parlé d' "extrapolation statistique". Sur ce point, M. Gardent est obligé de maintenir sa position. C'est un fait qu'on ne relève dans le bilan aucune hypothèse d'avenir concernant une modification dans le comportement des hommes ou des institutions : la Haute Autorité a supposé que les errements antérieurs continueraient, sans doute l'aurait-on jugée trop optimiste si elle avait tenu compte, dans ses prévisions, de mesures qu'elle préconise, mais que le Conseil de ministres n'a pas encore prises. Peut-être, cependant, aurait-il été préférable qu'elle en courût le risque, quitte, si l'évènement n'avait pas confirmé ses prévisions, à expliquer en fin d'année pourquoi : sa position n'en eût été que plus forte.

M. REYNAUD observe que la Haute Autorité n'a pas hésité à modifier certains des chiffres que lui avaient fournis les experts nationaux. Elle est donc allée plus loin qu'une simple "extrapolation". Mais elle ne voulait présenter, dans son bilan, que des éléments à peu près sûrs. Il sera toujours temps de réviser les chiffres si d'heureuses réformes interviennent.

Le Comité aura d'ailleurs l'occasion, en examinant le memorandum sur l'acier, de constater qu'il arrive à la Haute Autorité d'adopter une attitude normative. C'est qu'il s'agit là d'un domaine où elle dispose d'un pouvoir assez fort pour orienter la décision finale.

Cela dit, l'orateur ne regrette pas que le débat de ce matin ait un peu débordé son cadre initial. Les charbonniers ont eu raison de parler de la politique énergétique, même si ce fut pour répéter des choses que l'on avait déjà entendues ! Chacun sait que la meilleure pédagogie, c'est de répéter.

M. LE PRESIDENT demande à la Haute Autorité si elle considère que l'échange de vues sur le bilan charbonnier est terminé.

Il propose à l'assemblée, en présence de certaines objections d'ordre général soulevées, des modifications suggérées ainsi que de l'allure générale du débat, qui a parfois dépassé le cadre de l'ordre du jour, de verser tel quel au dossier de la session le "Projet de Rapport", dont la lecture devra, par conséquent, être assortie de celle des comptes rendus de commission et de session. (Assentiment)

M. MALVESTITI répond affirmativement et remercie le Comité.

La séance est suspendue à 13 h 15.

La séance est reprise à 15 h 20

Point 3

M. LE PRESIDENT rappelle que le memorandum sur les Objectifs généraux acier a été étudié par la commission des Objectifs généraux, dont le rapporteur est M. van der Rest, et par la commission des Problèmes du travail, dont le rapporteur est M. Weiss. Il donne la parole à M. Reynaud pour présenter ce document.

M. REYNAUD expose que, si la Haute Autorité a tenu à définir de nouveaux objectifs généraux, c'est parce que, depuis 1957, date à laquelle les précédents avaient été publiés, trois modifications importantes étaient intervenues.

D'abord, les perspectives générales d'évolution économique sont mieux précisées. On prévoit actuellement dans la Communauté, pour les années 1961/1970, un accroissement des produits nationaux de l'ordre de 4,7 % par an. Le taux retenu en 1957 était moins élevé. En second lieu, l'évolution technique a été très importante dans la sidérurgie. Enfin, l'effort d'investissement a été très intense en 1960 et 1961.

Il fallait donc faire à nouveau le point. Comment a-t-on procédé ?

Dans une première étape, des travaux préparatoires nombreux ont été menés, soit par des groupes émanant du Comité consultatif, soit par les services de la Haute Autorité. Dans la seconde étape, on a fait appel à de très nombreux experts de toutes origines, groupés en quatre grandes commissions - débouchés intérieurs, exportations, approvisionnement en matières premières, problèmes économiques et de main-d'oeuvre. Au total, plus de 300 personnes ont apporté à la Haute Autorité le concours de leur compétence.

Quels sont les principaux progrès par rapport au précédent memorandum sur les Objectifs généraux ?

En premier lieu, l'analyse de la demande a été beaucoup plus précise. Pour la demande intérieure, on a procédé à une étude par secteurs, en tenant compte des modifications intervenues dans la structure des économies. Pour les exportations, on a étudié systématiquement la situation et les programmes des pays importateurs ainsi que les perspectives qui s'ouvrent devant les autres grands exportateurs d'acier, notamment la Grande-Bretagne et le Japon.

En second lieu, on a confronté les programmes d'investissements et les besoins ainsi évalués. Cette étude a permis de constater un équilibre général, sauf en ce qui concerne les laminoirs à produits plats.

Cependant, des problèmes économiques nouveaux se poseront à la sidérurgie : déclassement de certaines installations, dimension optimale et localisation des nouvelles unités de production, formation de la main-d'oeuvre, financement.

La Haute Autorité compte poursuivre ses travaux en se proposant trois objectifs. Premièrement, reculer l'horizon des prévisions jusqu'à 1970. Deuxièmement, approfondir les recherches, en particulier sur la demande de produits sidérurgiques, sur l'évolution de la consommation selon les secteurs, sur les phénomènes de substitution, sur l'analyse du commerce extérieur, sur l'approvisionnement en matières premières, et notamment en minerai, sur l'évolution de la qualification de la main-d'oeuvre. Troisièmement, mettre à l'étude des questions nouvelles, telles que les conséquences techniques et sociales de l'automatisation, la localisation des établissements sidérurgiques, les répercussions éventuelles de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

La Haute Autorité se propose également d'accélérer le rythme de ses publications : peut-être en effet serait-il bon de publier de nouveaux objectifs généraux tous les deux ans par exemple, de manière à donner toujours les chiffres les plus précis et les plus utiles.

M. LE PRESIDENT s'en félicite et remercie la Haute Autorité du soin qu'elle a apporté à la préparation du document soumis au Comité.

M. REYNAUD espère pouvoir soumettre prochainement au Comité le memorandum sur les objectifs généraux charbon.

M. LE PRESIDENT pense que la déclaration de M. Reynaud peut calmer les inquiétudes de certains membres.

Il demande ensuite aux rapporteurs, MM. van der Rest et Weiss, d'introduire leur rapport.

M. VAN DER REST, rapporteur de la Commission des Objectifs généraux, afin de faciliter le travail du Comité, a donné à son rapport la forme d'un projet de résolution. La commission y reconnaît les mérites du memorandum; elle admet pourtant qu'on n'a pas pu en éliminer tous les facteurs d'incertitude et qu'il convient, par conséquent, d'en interpréter les indications avec prudence. Elle a aussi jugé que 1965 représentait un avenir très proche, pour lequel les grands projets d'investissements sont déjà élaborés, au moins dans leur principe, et elle a émis le vœu que la Haute Autorité étende ses regards un peu plus loin; elle lui suggère de procéder à une révision, sinon permanente, du moins périodique, des objectifs généraux.

La commission a constaté avec satisfaction que la Haute Autorité avait complété cette fois les prévisions globales par des prévisions par secteurs, qui comportent assurément, elles aussi, des éléments d'incertitude, mais qui sont de nature à faciliter l'orientation des investissements.

Sous réserve des effets que peuvent entraîner les variations de la conjoncture, les chiffres avancés par la Haute Autorité ont paru correspondre à l'évolution probable des besoins et de la demande d'ici 1965. Seules, les prévisions pour l'Italie semblent un peu faibles : la production ayant atteint dès 1961 l'équivalent de 11 millions de tonnes-lingots, il est logique de penser qu'elle dépassera 13 millions en 1965.

La commission est moins pessimiste que la Haute Autorité en ce qui touche aux capacités de production de produits plats. L'écart prévisible entre la capacité théorique et la demande est, certes, considérable; mais la capacité effective sera sûrement inférieure à la capacité théorique, et c'est sur elle qu'il faut raisonner.

La commission a accordé, d'autre part, une attention particulière au problème des prix. Le souhait a été exprimé par un membre que les entreprises renseignent la Haute Autorité sur les incidences que leurs investissements auront sur les prix de revient.

Dans l'ensemble, les besoins en minerais qui correspondent aux objectifs généraux pourront être couverts par la Communauté. Mais certaines mines allemandes risquent de se trouver dans une situation difficile. En ce qui concerne la ferraille, l'avis général est que le problème, aujourd'hui, est, plutôt de qualité que de quantité. Pour les combustibles, la méthode pour utiliser un substitut du poussier de coke n'étant pas encore techniquement au point, le chiffre de 2,5 millions de tonnes, qui figure dans le memorandum peut être considéré comme indicatif. D'autre part, les spécialistes étudient la possibilité d'injecter du charbon pulvérisé dans les hauts fourneaux.

Enfin, la commission partage l'intérêt de la Haute Autorité pour les problèmes économiques fondamentaux qui sont énumérés dans les conclusions du memorandum et souhaite qu'on en approfondisse l'étude.

M. WEISS, rapporteur de la commission des Problèmes du travail, commentant son projet de rapport, expose que la commission a été unanime à juger nécessaire une analyse globale de l'évolution de la main-d'oeuvre dans la sidérurgie. Mais elle a fait des réserves sur l'augmentation des effectifs envisagée à la page 47 du memorandum : de nouvelles mesures de rationalisation risquent en effet de contrebalancer l'effet de la réduction de la durée de travail. Elle juge aussi un peu optimistes les prévisions de la Haute Autorité touchant la main-d'oeuvre des mines de fer et souhaite que, pour protéger celle-ci, on veuille à limiter les importations de minerais. L'orateur observe ensuite que la situation varie beaucoup selon les régions : excédentaire ici, la main-d'oeuvre fait défaut ailleurs. Il serait donc utile que la Haute Autorité complète son memorandum par des indications générales. Les changements de structure entraîneront forcément la fermeture de certaines mines ou des réductions d'effectifs. La Haute Autorité doit veiller à ce que les mineurs licenciés soient rapidement réclassés, si possible sur place. Enfin, la commission met l'accent sur la nécessité de réorganiser la formation professionnelle. Partout, le nombre des ouvriers employés à la production diminue, tandis qu'augmente l'effectif des services d'entretien. Des professions nouvelles apparaissent, qui exigent une grande qualification. La Haute Autorité doit donc intensifier les efforts qu'elle a déjà faits dans ce domaine, notamment en étudiant les postes atteints par le progrès technique.

L'orateur signale, en terminant, que le début de la dernière phrase du point 4 doit se lire : "Il considère qu'avec de nouvelles mesures de rationalisation, la production restant constante, une réduction de la durée du travail n'entraîne pas nécessairement une augmentation des effectifs."

M. MICHELS estime que le projet de memorandum "Objectifs Généraux Acier" est un document satisfaisant, établi avec beaucoup de soin.

L'orateur estime que l'on peut admettre d'ores et déjà, d'après les projets d'investissements déclarés par les entreprises, que le potentiel de production suffira largement pour assurer la couverture des besoins en 1965. Il lui paraît même probable que dans le secteur des produits plats, l'offre dépassera la demande. Comme il est probable que de nouvelles déclarations d'investissements viendront s'ajouter à celles qui ont déjà été reçues, et comme les investissements de remplacement auxquels il est régulièrement procédé entraînent souvent une augmentation considérable du potentiel de production, il se pourrait facilement que l'on se trouvât devant un excédent général des capacités de production. C'est pourquoi, M. Michels recommande à la Haute Autorité de suivre de très près cette évolution et, le cas échéant, d'attirer l'attention des producteurs sur ces risques, afin de leur permettre de prendre en temps utile les décisions qui s'imposent et, éventuellement, d'allonger le calendrier de leurs projets d'investissements. On éviterait ainsi des difficultés de trésorerie, les résultats d'exploitation ne seraient pas réduits ou le seraient seulement de façon insignifiante et on préserverait les travailleurs de conséquences fâcheuses dans le domaine de l'emploi.

L'orateur appuie la suggestion faite à la fin du memorandum et tendant à soumettre les objectifs généraux, tous les deux ans, à une révision afin d'arriver ainsi à une certaine continuité de conception dans les objectifs généraux.

En ce qui concerne le problème de la main-d'oeuvre, il croit que la Haute Autorité redoute, sans doute un peu prématurément, que le développement de la sidérurgie ne soit entravé par une pénurie de main-d'oeuvre en 1965, notamment du fait de la réduction de la durée du travail. Néanmoins, l'évolution de la production et le nombre des jours ouvrés au cours des années 1955 à 1960 montrent que cette crainte n'est pas motivée. Selon les indications publiées par l'Office statistique de la Communauté, le total des heures de travail annuelles a augmenté de 2,8 % entre 1955 et 1960 (passant de 980 millions à

à 1 milliard 8 millions) tandis que le nombre d'ouvriers a augmenté de 13,5 %. Pendant la même période, la production d'acier brut s'est accrue de 20,2 millions de tonnes, soit 38,6 %. L'orateur fait observer qu'au cours des cinq prochaines années, ces rapports favorables s'amélioreront sans doute encore car les appareils de production, avec leurs grandes capacités et leur mécanisation très poussée, nécessitent de moins en moins de personnel.

Selon les indications de la Haute Autorité, la production annuelle par installation en service a considérablement augmenté entre 1950 et 1960, en dépit d'une réduction de la durée du travail. Cette évolution s'est poursuivie à un rythme précipité en 1960/61. C'est ainsi qu'aux hauts fourneaux, on s'efforce d'obtenir des rendements journaliers atteignant à peu près le triple des rendements antérieurs. On peut observer aux nouveaux fours Martin et, dans les aciéries électriques, aux fours à arc des conditions analogues à celles du convertisseur LD. Dans les laminoirs actuels, in train moderne à larges bandes à chaud peut produire de dix à vingt fois plus qu'un ancien train classique à tôles fines.

Comme tous ces appareils de production nécessitent moins de personnel qu'auparavant, M. Michels pense que, si cette évolution se poursuit au cours des cinq prochaines années, il n'y a pas lieu de s'attendre à un recrutement considérable de main-d'oeuvre nouvelle, en dépit de la réduction de la durée du travail, et quelle que soit la production. Il prie donc la Haute Autorité de faire réviser et modifier le chapitre intitulé "Niveau des effectifs en 1965 et recrutement nécessaire".

En ce qui concerne la qualité de la main-d'oeuvre, il s'agit de la formation correspondante à donner aux ouvriers. L'orateur pense que ce problème sera résolu également à l'avenir, comme il l'a été par le passé, si tous les intéressés font preuve de bonne volonté.

En conclusion, l'orateur souligne l'importance d'une évolution parallèle du potentiel de production et des besoins. S'il y avait un écart considérable, les conséquences n'en seraient nulle part plus néfastes que dans la sidérurgie, industrie nécessitant beaucoup de capitaux. Une coordination régulière entre capacité, production et besoins non seulement assure un niveau d'emploi constant, mais contribue aussi à améliorer le niveau de vie; cette coordination est une des conditions fondamentales d'une expansion économique constante. Le niveau de la production dans l'ensemble de la Communauté est fonction de la stabilité interne ainsi que de l'expansion de la sidérurgie, qui est l'une des industries-clés de la Communauté.

M. GAILLY, qui juge que l'heure est à la diplomatie, se défend de vouloir dresser aucun réquisitoire contre quiconque; son seul souci sera de défendre les droits des travailleurs, pour qui toute réduction de la production implique presque inéluctablement du chômage. C'est pourquoi il demandera tout d'abord si, au cas où la production diminuerait, des dispositions seraient prises pour sauvegarder dans leur intégralité les ressources des travailleurs.

Quelque audace qu'il y ait à critiquer les conclusions de quelque trois cents experts et super-experts, M. Gailly se risquera à le faire. Convaincu qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il a déjà posé des questions en commission, sur certaines rumeurs qui courent dans la Communauté: le club des sidérurgistes aurait décidé de réduire la production de 10 à 15 %; il envisagerait une entente sur les prix et une répartition des marchés. On a rétorqué à M. Gailly, avec une prudence qu'il a admirée, que des investigations étaient en cours. Il pose à nouveau la question, aux membres de la Haute Autorité cette fois, et non plus à ses représentants: ces rumeurs sont-elles fondées? S'il y a eu enquête, peut-on lui en communiquer les résultats? Il est d'autant plus inquiet qu'il a appris qu'un leader de la sidérurgie française aurait annoncé une réduction de production de 20 % dans le groupe de Longwy, et qu'il a pu lire dans un journal financier belge, l'Echo de la bourse, en date du 27 novembre dernier, que plusieurs entreprises belges n'utilisaient plus que 87,5 % de leur capacité de production et que cette décision avait été prise en accord avec les entreprises allemandes. Les sidérurgistes de la Communauté, suivant l'exemple de leurs collègues américains, seraient disposés à maintenir les prix sur les marchés des pays tiers, même au prix d'une réduction de leur production.

Les travailleurs, eux, veulent avant tout maintenir le niveau de l'emploi; ils n'admettront jamais une politique économique qui aurait un autre but que la satisfaction des aspirations humaines; pour eux, l'homme doit être au centre de toute considération économique, et la Haute Autorité a le devoir de mettre au point une politique propre à assurer la stabilité de la conjoncture; elle ne peut oublier que la production n'est pas faite pour les producteurs mais pour les consommateurs.

En commission, on a voulu faire entendre à M. Gailly que sa question sortait du cadre du débat. Tel n'est pas son avis, car si la pratique qu'il dénonce était tolérée, elle fausserait les données du problème qui est soumis au Comité.

Il n'a obtenu qu'une réponse partielle à une autre question qu'il avait posée touchant la nature des objectifs généraux : s'agit-il d'objectifs à atteindre, d'une orientation de la production, ou de programmes à valeur purement indicative ? Se référant aux alinéas 3 et 5 de l'article 46 du Traité, M. Gailly estime que la Haute Autorité, au lieu de se borner à constater des besoins, doit donner aux producteurs une orientation. A son avis, elle se montre trop timide, en cette matière comme en bien d'autres. Ses objectifs généraux sont de simples vœux. Croit-elle respecter l'esprit du Traité en se contentant d'être un bureau d'études et de statistiques - même excellent - au lieu de remplir le rôle d'un centre d'impulsion économique ?

Examinant ensuite le memorandum lui-même, M. Gailly se félicite que les besoins intérieurs aient été étudiés secteur par secteur; il souhaiterait en outre une analyse de l'input output par secteurs et par régions.

En ce qui concerne les exportations, il déplore que le memorandum passe sous silence le très important et très préoccupant problème des prix de l'acier sur les marchés extérieurs.

Il souhaiterait qu'en faisant leurs déclarations d'investissements, les producteurs donnent des indications quant à l'incidence de ces investissements sur leurs prix de revient. Il regrette que le memorandum ne contienne aucune information sur la formation des prix, rien qui permette de dire si les prix de vente sont ou non justifiés. Sans ces renseignements, pourtant, il est impossible de contrôler véritablement les pratiques commerciales et d'empêcher, éventuellement, des ententes occultes.

Quant aux investissements, leur développement est certes indispensable. Les travailleurs en ont conscience autant sinon plus que quiconque, car leur pain quotidien dépend du sort d'entreprises qui sont aussi les leurs. Aussi l'orateur déplore-t-il que la Haute Autorité ne consulte pas plus fréquemment le Comité sur les problèmes d'investissements, dans la solution desquels les facteurs sociaux ne doivent jamais être perdus de vue. Elle ne devrait en aucun cas laisser une liberté complète aux entreprises, dont l'intérêt - l'exemple des charbonnages belges le montre bien - ne coïncide pas forcément avec celui de la collectivité. Son rôle est de coordonner les investissements en vue d'obtenir la diminution des prix, l'élargissement des débouchés, le financement des initiatives sociales.

M. Gailly déplore, en terminant, que des obligations impérieuses lui interdisent d'entendre les réponses qui lui seront faites. Il espère les retrouver fidèlement reproduites dans le Compte Rendu Analytique de la session, qu'il lira avec beaucoup d'attention.

M. LE PRESIDENT regrette que M. Gailly soit obligé de s'absenter. Il faudra donc qu'il se contente des réponses qui lui seront données en son absence.

M. REYNAUD profitera des derniers instants de la présence de M. Gailly pour lui répondre brièvement.

Les objectifs généraux, dit-il, ne sont pas du domaine de l'économie dirigée, mais, simplement, de l'économie orientée. C'est là le sens de l'article 46 du Traité, qu'a invoqué M. Gailly. Il ne permet pas de donner un caractère impératif à ces objectifs généraux, qui, en fait, agissent surtout par persuasion dans la mesure où ils sont correctement établis et fondés sur des études dont la valeur est reconnue par tous les intéressés.

M. HELLWIG rappelle que M. Gailly s'est ému de rumeurs et d'informations de presse selon lesquelles les producteurs d'acier de la Communauté auraient conclu entre eux un accord tendant premièrement à limiter la production, deuxièmement à fixer le niveau des prix, troisièmement à répartir les marchés. La Haute Autorité, le 11 janvier, a réuni les représentants des producteurs d'acier des Etats membres et leur a posé cette question précise : qu'y a-t-il de vrai dans ces rumeurs et ces informations ? Ses interlocuteurs ont nié s'être entendus sur des restrictions de production. De fait, l'examen des statistiques les plus récentes prouve que les mesures de restriction, diverses selon les entreprises, ont revêtu partout un caractère individuel. La production de janvier a d'ailleurs été, dans l'ensemble, égale ou supérieure à celle des mois précédents.

En ce qui concerne les prix, la Haute Autorité a abouti aux

mêmes conclusions. Indépendamment des ventes par le biais de l'alignement, qui ont augmenté, la réduction des carnets de commandes ne s'est pas traduite par une baisse générale des prix. Il y a eu plutôt une tendance à de petites baisses partielles.

Enfin, le fait que la part des commandes en provenance des autres pays de la Communauté augmente régulièrement sur les carnets des entreprises semble bien indiquer qu'il n'y a pas eu non plus de répartition du marché.

M. DICHGANS est persuadé que le travail accompli par la Haute Autorité aidera les entreprises à orienter efficacement leurs investissements. Mais il tient à souligner le caractère hasardeux de données chiffrées dont il est dangereux de croire qu'elles sont aussi précises que les horaires de chemin de fer (sourires). Il se demande si l'analyse par secteur, dont depuis peu on souligne si fortement la valeur, est réellement plus sûre que l'analyse globale. Quand on interroge des consommateurs, par exemple, on oublie souvent que leur intérêt est de voir la production se développer au maximum. La marge d'incertitude est ici encore plus grande que pour les capacités de production, pour lesquelles on ignore si les investissements prévus actuellement seront tous exécutés, alors qu'il est possible, d'autre part, que l'extension de certaines installations entraîne dans quelques années une augmentation de la capacité de production bien au-delà des prévisions actuelles. Dans l'ensemble, loin de trouver la Haute Autorité pessimiste, l'orateur juge que ses prévisions atteignent déjà la limite extrême de l'optimisme.

Il observe ensuite que les progrès accomplis dans le domaine de la rationalisation ne seront peut-être pas aussi rapides à l'avenir que dans le passé, raison pour laquelle il faut particulièrement tenir compte du salaire en tant que facteur de coût; il insiste sur la nécessité actuelle d'une restriction prudente et régulière de la production en fonction de la demande. L'expérience de la crise charbonnière montre que, dans l'intérêt même des travailleurs, une adaptation lente est préférable à des mesures brutales. Pour sa part, suivant le conseil donné par la Haute Autorité elle-même, l'orateur a préconisé devant ses collègues allemands, à Dusseldorf, une réduction de 15 / environ de la production pour adapter celle-ci à la demande.

Certaines entreprises ont diminué leur production de 20 %, tandis que d'autres, par contre, l'ont même augmentée. C'est bien la preuve qu'à l'échelon national, non plus qu'à l'échelon international, il n'y a pas eu d'entente.

Quant aux prix, M. Dichgans se réserve d'en parler en présence de M. Gailly, se bornant aujourd'hui à observer que la question se pose depuis Dioclétien, que Saint Thomas d'Aquin a fait porter sur elle une partie de ses réflexions, et enfin qu'au cours des dix dernières années les salaires ont doublé tandis que les prix n'ont augmenté que modérément.

En conclusion, M. Dichgans engage la Haute Autorité à poursuivre son travail en vue de rassembler des données statistiques valables et d'exploiter scientifiquement ces données, travail qui permettra de garantir à la sidérurgie une évolution harmonieuse.

M. LANGKEMPER s'associe aux éloges qui ont été adressés à la Haute Autorité et aux deux commissions. Il conteste toutefois la valeur des prévisions établies par application de la liaison à élasticité constante; il pense que ces prévisions sont l'oeuvre de la Haute Autorité et non pas des experts qui l'ont assistée, et il note qu'à deux reprises la réalité de l'élasticité est niée dans le memorandum lui-même. Il estime qu'il faut renoncer absolument à une méthode qui risque de conduire à sous-évaluer les besoins.

M. Langkemper considère, d'autre part, que les chiffres avancés sur l'offre et la demande de produits plats sont en général exacts, mais qu'il conviendrait de réduire ceux qui concernent la production de laminoirs à tôle forte, pour majorer ceux qui se rapportent à la production des laminoirs à chaud.

Enfin, à l'inverse de M. Weiss, l'orateur pense qu'il n'y a pas lieu de procéder à une étude par régions des besoins en main-d'oeuvre; c'est là selon lui la tâche de la C.E.E. et des organismes nationaux.

M. PICARD a été frappé de l'inquiétude avec laquelle M. Gailly s'est informé de la conclusion éventuelle d'un accord entre sidérurgistes, ainsi que de l'empressement que la Haute Autorité a mis à démentir cette nouvelle. Et s'il y avait effectivement un accord, serait-ce donc dramatique ? Un certain ordre sur le marché est-il contraire aux intérêts des travailleurs et des consommateurs ? On a soutenu la

thèse inverse au sujet de la production du charbon. Certes, une entente entre producteurs, excluant travailleurs et utilisateurs, n'est sans doute pas l'idéal; mais comment l'empêcher, étant donné le texte du Traité et l'interprétation qu'on en a donnée? Peut-être le moment serait-il venu de reconsidérer la question des ententes.

M. CAPANNA après avoir à son tour félicité la Haute Autorité et les rapporteurs, admet avec M. van der Rest que la commission s'est révélée moins pessimiste que la Haute Autorité quant au rapport entre besoins et capacité de production. Il estime toutefois que lorsque ce rapport atteint 51 %, il y a lieu d'être vigilant, d'autant plus que le moindre déséquilibre du marché suscite l'apparition de procédés de concurrence déloyaux, contre lesquels, l'expérience le montre, la Haute Autorité n'a pu jusqu'à présent rien faire; pourtant, il faudrait, ou bien dire que l'article 60 est inapplicable, ou veiller à ce qu'il soit appliqué par tous.

Enfin, M. Capanna se prononce contre la suggestion - reprise dans le projet de rapport, mais qui n'avait été émise que par un seul membre de la Commission - d'opérer une enquête sur l'influence des investissements projetés sur les prix de revient.

M. HELLEWIG juge injustifié le reproche que M. Capanna vient d'adresser à la Haute Autorité : il affirme qu'au contraire celle-ci, avec le petit nombre de fonctionnaires spécialisés dont elle dispose, et qu'elle s'efforce d'ailleurs d'augmenter, procède au plus grand nombre d'enquêtes possible pour assurer le respect de l'article 60.

Elle a notamment, au cours des derniers mois, procédé à des inspections sur le marché italien, où quatre entreprises ont été contrôlées par une société fiduciaire suisse, sept par des inspecteurs de la Haute Autorité, et où six enquêtes sont encore en cours.

M. DUBUSC relève que, dans son paragraphe 7, le rapport de la commission des Problèmes du travail réclame que les informations globales sur l'emploi soient complétées par des données régionales. Or, à la fin de la séance de la commission, le représentant de la Haute Autorité a démontré, d'une façon que l'orateur estime irréfutable, que de telles données sont impossibles à obtenir et qu'elles seraient en tout cas inutiles.

Selon le rapport, d'autre part, en commission M. Gailly a critiqué de façon virulente et très excessive, la formation professionnelle en Belgique. L'orateur tient à dire, sans vouloir parler de ce pays, qu'en Allemagne fédérale la formation professionnelle est d'un niveau très élevé, et que son importance y est reconnue par tout le monde.

M. JUNG approuve les observations de M. Dichgans. Toutefois, il ne pense pas que les consommateurs aient redouté une pénurie d'acier.

A propos de la rationalisation, dont a parlé M. Michels, il souligne que le coût de l'accroissement de la productivité augmente, non pas selon une fonction linéaire, mais selon une fonction hyperbolique et que pour chaque nouvel accroissement en pourcentage de la productivité, il augmente en conséquence dans une proportion toujours plus grande.

M. CAPANNA répond à M. Hellwig que la Haute Autorité a une mission à remplir; c'est à elle de recruter le personnel dont elle a besoin. Elle a fait des enquêtes, oui; mais sans doute n'ont-elles pas atteint leur but, car le marché italien est en plein désordre.

M. MICHELS rappelle que la Commission Problèmes du Travail a tenu à adopter une position très nette en ce qui concerne l'emploi. Il ne peut accepter, pour sa part, les conclusions de M. Dichgans.

M. TACCONE pense lui aussi que les études par secteur sont insuffisantes, mais pour une raison autre que celle indiquée par M. Dichgans. Ce qui est vrai, ce n'est pas que les utilisateurs ont intérêt à gonfler les chiffres de consommation, mais que, pour une réaction d'ailleurs tout à fait naturelle, ils sont amenés à exagérer la tendance qui se manifeste au moment de la prévision. La méthode globale est, d'autre part, beaucoup plus sûre, parce qu'elle se fonde sur la prévision du développement du pouvoir d'achat, sans préjuger du choix que feront à l'avenir des consommateurs des biens à produire.

Quant au désordre du marché signalé par M. Capanna, il n'est pas propre à l'Italie; on l'observe dans toute la Communauté. La Haute

Autorité en est, en matière de ferrailles, à vérifier pour la quatrième fois les mêmes documents. Mieux vaudrait qu'elle s'attaque à d'autres problèmes du marché qui sont autrement importants. Elle court après les mouches, mais laisse échapper les éléphants !

M. HELLWIG serait heureux de pouvoir suivre le conseil de M. Taccone, mais la Haute Autorité a été vivement critiquée, à l'Assemblée parlementaire européenne, pour l'insuffisance de son contrôle dans l'affaire des ferrailles : elle ne peut rien négliger pour tirer cette affaire au clair.

M. VAN DER REST s'en tiendra à ce qui concerne directement les objectifs généraux acier et son rapport.

Il approuve ce qu'a dit M. Dichgans sur la réduction de la production. Mais il ne partage pas l'étonnement de M. Picard devant l'attitude de la Haute Autorité face à la prétendue entente des sidérurgistes. La Haute Autorité, en effet, a le devoir d'appliquer le Traité - que les producteurs n'ont d'ailleurs pas l'intention de tourner -. La question se pose, du reste, de savoir s'il ne faudrait pas aménager les dispositions du Traité qui concernent les ententes.

M. Dichgans s'est déclaré en désaccord avec le rapport sur la méthode des études par secteurs. C'est une question qui a été agitée tout le temps qu'en a préparé les objectifs généraux.

L'orateur s'est efforcé de traduire l'opinion de la majorité de la commission, dont beaucoup de membres, tout en ne se dissimulant nullement les insuffisances de l'analyse par secteur, se sont félicités que les résultats obtenus par cette méthode viennent compléter une analyse globale.

Quant à l'optimisme excessif dont témoignerait le rapport, là encore il traduit le sentiment de la majorité de la commission. Pour sa part, M. van der Rest partagerait plutôt les craintes de M. Dichgans. S'agissant par exemple des capacités de production, les prévisions sur quatre ou cinq ans sont très incertaines. Néanmoins, l'expérience prouve que la capacité effective reste toujours sensiblement inférieure à la capacité théorique. L'écart entre l'offre et la demande ne sera donc peut-être pas trop grand.

M. MICHELS, qui a assisté à la réunion de la commission des problèmes du travail, tient à dire que le rapport de M. Weiss reflète fidèlement les débats. Les producteurs ne sont pas intervenus. En ce qui concerne, d'ailleurs, les études régionales, M. Dubusc sait bien que, pour la Hollande, elles ne pourraient porter que sur une seule usine, celle d'IJmuiden, dont la situation est facile à connaître, puisque certaines personnes, comme l'orateur lui-même, font partie à la fois de son conseil d'administration et de celui d'entreprises allemandes avec lesquelles elle est liée.

M. VAN DER REST, répondant à une observation de M. Capanna, précise qu'un seul membre de la commission a suggéré que les producteurs fassent connaître l'incidence probable de leurs investissements sur leurs prix de revient. Mais plusieurs autres ont paru favorables à cette idée, étant entendu que les renseignements fournis garderaient un caractère très général.

M. WEISS s'étonne que M. Dubusc ait pu l'accuser d'avoir fait un rapport inexact; qu'il se reporte aux comptes-rendus des débats; M. Gailly s'est exprimé longuement sur les problèmes de la formation professionnelle et personne ne l'a contredit. Tant mieux si la situation est excellente en Allemagne !

M. DUBUSC n'a porté aucune accusation de ce genre. Il a seulement voulu dire que les arguments nouveaux que la Haute Autorité avait fournis en commission méritaient une réponse. A la façon dont le rapport est rédigé, on pourrait croire que la commission les a acceptés sans discussion. Quant au problème de la formation professionnelle, il est très complexe; il mériterait d'être examiné par une commission spéciale.

M. REYNAUD remercie les orateurs pour leurs interventions. Il tient à préciser que le memorandum sur les objectifs généraux constitue, non pas un rapport de politique générale de la Haute Autorité, mais une sorte de cadre préalable pour l'étude des divers problèmes qu'elle doit résoudre. Il est normal que la définition aujourd'hui proposée soit plus précise, la présentation du rapport meilleure : la science économique progresse, elle aussi ! Cela dit, on pouvait croire, au moment où le Traité a été signé, que la prospérité économique générale dépendait essentiellement de la prospérité des industries charbonnière et sidérurgique. Aujourd'hui, si considérable que soit encore leur importance, il n'en est plus de même.

Une partie des chiffres utilisés dans le memorandum ont été fournis à la Haute Autorité par la Commission économique européenne. Rien ne prouve que les taux retenus à Bruxelles seront atteints. A cette incertitude s'en est ajoutée une autre concernant les stocks : pour sa part, l'orateur pense que le fléchissement actuel dans la demande des produits sidérurgiques tient essentiellement à leur rajustement.

Mais, de ce que subsistent diverses causes d'incertitude, il ne faut pas conclure que toute prévision soit hasardeuse. On a beaucoup critiqué l'analyse par secteurs. Le fait est, pourtant, que les résultats obtenus par cette voie recoupent ceux de l'analyse globale. Ils peuvent donc servir de base à une politique sérieuse. Aussi bien, quand la Haute Autorité inscrit au tableau de la page 10 le taux de 51 %, il s'agit d'un maximum. Le chiffre réel sera peut-être sensiblement inférieur. Si de nouveaux investissements viennent modifier les données des problèmes, il sera toujours possible, comme on l'a fait en juillet 1960 et 1961, de reprendre les prévisions, en adressant une note aux chambres syndicales et aux gouvernements.

Si le pourcentage de 51 % avancé pour les produits plats n'est pas significatif, aucun autre chiffre ne le sera non plus pour les autres produits; la comparaison entre besoins et capacités de production probables n'aura plus de sens et la définition des objectifs généraux plus d'utilité.

On peut concevoir sans doute des méthodes d'intervention plus efficaces que celles que le Traité a mises à la disposition de la Haute Autorité, mais celle-ci ne peut utiliser d'autres moyens que ceux qu'on lui a donnés. Avec sa subtilité coutumière, M. Picard croit, semble-t-il, déceler une contradiction entre les articles 46 et 65; si les faits la font éclater au grand jour, alors, mais alors seulement, il sera temps d'étudier la question au fond, mais tant que les prévisions de la Haute Autorité et les intentions et les décisions des producteurs semblent concorder dans le respect du Traité, on doit considérer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Sur l'aspect régional des problèmes, on peut opposer une considération de principe - la Communauté a, par définition, un caractère général - et des considérations de fait, car des événements comme ceux de Decazeville démontrent évidemment l'existence de problèmes régionaux.

Quant à la productivité, M. Reynaud laisse à M. Potthoff le soin d'en parler.

M. POTTHOFF, qui remplace M. Finet, malade, approuve sans observations les points 1 à 3 du rapport de M. Weiss. En ce qui concerne le point 4, il estime que les contradictions apparentes sont dues à des points de vue différents. La commission a envisagé le cas où la production resterait constante, alors que la Haute Autorité et les experts ont admis par hypothèse qu'elle croîtrait par suite d'une progression continue de la productivité.

En ce qui concerne le point 5, M. Potthoff souligne que l'évolution globale se présente différemment d'un pays à l'autre et d'un bassin à l'autre, ce dont il n'a pas été tenu compte. La Haute Autorité ne croît pas non plus que les prévisions concernant les effectifs dans la sidérurgie de la Communauté jusqu'à 1965 soient trop optimistes. Elle estime avec la commission qu'il n'y aura pas de difficultés pour recruter de la main-d'oeuvre. Elle est néanmoins disposée à réexaminer ses chiffres pour tenir compte des observations présentées.

Quant au point 6, l'orateur souligne que la Haute Autorité a conscience de la nécessité de prendre en temps utile les mesures de reconversion et de réadaptation nécessaires. Elle n'ignore pas les difficultés structurelles que rencontrent les mines de fer et met tout en oeuvre pour s'acquitter de sa tâche. C'est ce qu'elle a fait en France et elle agira en Allemagne de la même manière si le gouvernement fédéral demande l'application de l'article 56 du Traité.

En ce qui concerne les points 7 et 8, où le Comité Consultatif souhaite que les prévisions relatives aux effectifs dans la Communauté soient ventilées par régions; la question décisive qui se pose est de savoir si, dans ce cas, il ne faudrait pas aussi ventiler par régions les chiffres de la production, de la consommation, des investissements, etc. La suite des travaux montrera dans quelle mesure il est opportun de suivre cette suggestion.

En ce qui concerne les points 9, 10 et 11, la Haute Autorité considère avec tout le sérieux nécessaire les modifications qui interviennent ou risquent d'intervenir dans la structure de l'emploi. Elle travaille depuis plusieurs mois déjà à dresser un tableau et ne manquera pas d'en tirer bientôt toutes les conclusions nécessaires dans le domaine de la formation professionnelle, pour le plus grand profit de la Communauté tout entière. Elle a abordé également le problème des changements dans la structure des salaires et dans les modes de rémunération, mais les études ne sont pas encore arrivées à leur terme.

Répondant à quelques observations faites au cours de la discussion, M. Potthoff indique que la Haute Autorité étudie régulièrement les incidences de la réduction de la durée du travail, la création de nouvelles capacités de production et l'évolution des effectifs sous ce rapport, en se servant des renseignements qu'elle reçoit régulièrement des entreprises avec les déclarations d'investissements. Elle est parfaitement en mesure, suivant la suggestion qui a été faite, de publier trimestriellement dans le bulletin des indications quant aux répercussions probables des investissements sur les besoins en main-d'oeuvre.

M. Gailly a demandé si des mesures seraient prises, le cas échéant, pour garantir aux travailleurs des conditions de vie convenables. M. Potthoff ne peut que le renvoyer aux dispositions du Traité relatives à ce sujet, et notamment à l'article 56 qui met à la disposition de la Haute Autorité certains moyens d'action, mais qui n'est pas fait pour permettre l'application d'une politique générale de plein emploi.

Enfin, les chiffres relatifs à la main-d'oeuvre et les hypothèses retenues pour les calculer ont été arrêtés par les commissions d'experts. Il est parfaitement possible que ces hypothèses se révèlent fausses ou doivent être modifiées, ce qui obligerait à modifier aussi les chiffres établis sur cette base. L'occasion s'en présentera puisqu'il est prévu de poursuivre les travaux des commissions d'experts.

M. LE PRESIDENT rend un nouvel hommage à la Haute Autorité pour la conscience et le souci qu'elle a apportés à la rédaction de son memorandum. Il remercie M. Reynaud d'avoir bien voulu préciser la nature des objectifs généraux, et M. Potthoff d'avoir accepté de répondre à des questions et à des observations, beaucoup plus qu'à des critiques.

L'orateur signale, qu'en considération du caractère et de la portée - dépassant parfois le cadre de la consultation inscrite à l'ordre du jour - des interventions de certains orateurs, en raison aussi de l'ampleur des débats et de la difficulté de condenser certaines déclarations sous la forme nécessairement trop concise d'amendements aux projets de rapports soumis à l'assemblée plénière, les deux projets de rapports seront versés tels quels au dossier de la session. Leur lecture devra par conséquent être assortie de celle des comptes rendus de commission et de session. (Assentiment)

M. MICHELS remercie M. Potthoff d'avoir laissé espérer que la Haute Autorité ferait une place aux problèmes de l'emploi dans ses rapports trimestriels.

Il déplore que la Haute Autorité ait pris comme base de ses calculs les données des dernières années; de là sont nées bien des discussions, qui auraient pu être évitées si la Haute Autorité avait choisi une référence moins contestable. En l'occurrence, on ne peut pas dire qu'elle se soit tenue dans la neutralité.

M. LE PRESIDENT demande si la Haute Autorité considère que la consultation a eu lieu.

M. REYNAUD répond affirmativement.

Point 4

M. LE PRESIDENT fait part aux présents du désir qui lui a été exprimé de voir changer les dates des 2ème (5 juillet) et 3ème (4 octobre) sessions ordinaires de l'exercice en cours. Etant donné le nombre limité de membres encore présents dans la salle, il propose de remettre toute décision à ce sujet à la prochaine session.
(Assentiment)

La séance est levée à 18 h 20.

Liste des orateurs

	<u>page</u>
MM. VAN ANDEL	9
BORNARD	12
CAPANNA	6,12,14,41,43
CONROT (Président)	1,3,14,17,22,25,26,28,36,51,52
DICHGANS	38
DUBUSC	42, 46
GAILLY	34
GARDENT	4, 18, 24
GUTERMUTH	2, 5, 13
HELLWIG	23, 37, 41, 44
JUNG	6, 42
KEGEL	8
LANGKEMPER	40
LAPIE	19
LEBLANC	10
MALVESTITI	2, 25
MICHEL	2, 32, 43, 45, 51
PICARD	10, 16, 40
POTTHOFF	49
VAN DER REST	17, 29, 44, 46
REYNAUD	22, 25, 26, 28, 37, 47, 51
ROTH	14
TACCONE	15, 43
DE LA VALLEE POUSSIN	5
WEISS	31, 46
ZACCONE	7, 16

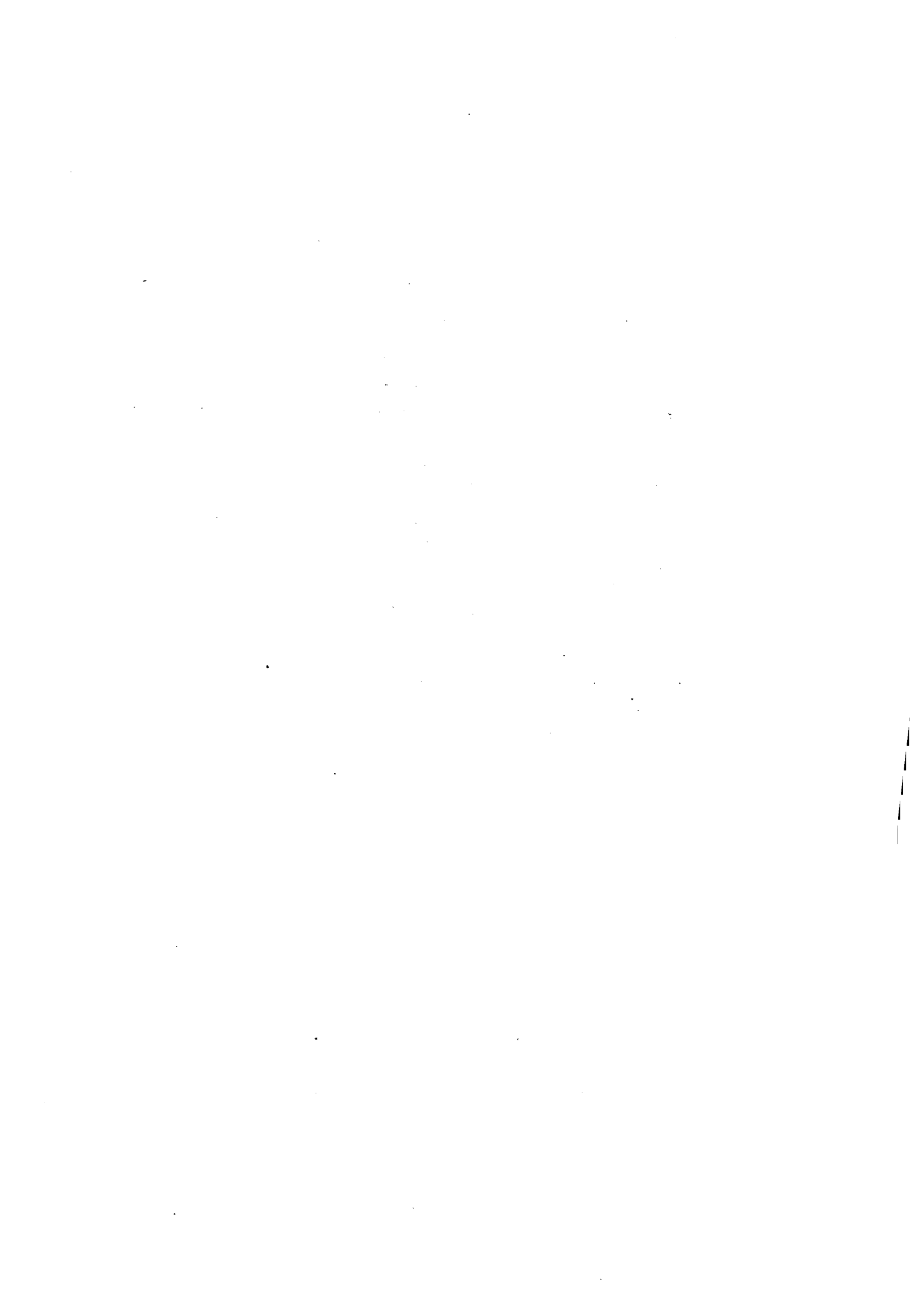


Table des matières

	<u>page</u>
ORDRE DU JOUR	I
LISTE DE PRESENCE	II
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR	3
- Présentation du rapport de commission de M. Gardent	4
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR	26
- Présentation du rapport de commission de M. van der Rest	29
- Présentation du rapport de commission de M. Weiss	31
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR	52
LISTE DES ORATEURS	53

